TELEVERBIER SA

AVIS DE CONVOCATION

à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 27 mars 2009, à 10h00, au Mercure Hôtel du Parc, Av. des Prés-Beudins 20, 1920 Martigny (VS)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Formation de l'assemblée générale.

2. Approbation du dernier procès-verbal.
   Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2008.

3. Commentaires du rapport annuel 2008 et des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 octobre 2008 (2007/2008) ainsi que des comptes consolidés du même exercice.

4. Rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés.

5. Approbation des comptes :

   5.1. Approbation du rapport annuel 2008
   5.2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007/2008
   5.3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007/2008.

6. Affectation du bénéfice
   Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du bénéfice :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2008	CHF	2 610 632
Report de l'exercice précédent	CHF	4 626 972
A la disposition de l'Assemblée générale	CHF	7 237 604
Dividende	CHF	1 960 000
Dotation à la réserve légale	CHF	100 000
Dotation à la réserve spéciale	CHF	100 000
Report à nouveau	CHF	5 077 604
Total	CHF	7 237 604

   La somme de CHF 1'960'000.-- correspond à un dividende brut de CHF 1.40 par action (9.33 % sur le nominal de CHF 15.--).

7. Décharge aux membres du Conseil d'administration.
   Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

8. Renouvellement d'une partie du Conseil d'administration

   Les mandats de MM. Christian Burrus, Alex Hoffmann, Angelin Luisier, Gérard Michellod, Philippe Roux, Christophe Dumoulin, Frédéric Véron et Paul Von Krause arrivent à terme. MM Christophe Dumoulin et Paul Von Krause ne se représentent pas.

Le Conseil d'administration propose de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de MM. Christian Burrus, Alex Hoffmann, Angelin Luisier, Gérard Michellod, Philippe Roux, et Frédéric Véron.

Le Conseil d'administration propose de nommer comme nouveaux membres M. Eric Fumeaux, proposé par le Conseil communal de Bagnes et M. Jean-Pierre Sonois, proposé par Swissalp SA.

9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision.
   Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la Fiduciaire FIDAG SA, comme organe de révision.

10. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires
    Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2009-2010, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001-2002.

11. Divers

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2008.
Ce procès-verbal peut être consulté au siège de Téléverbier SA, case postale 419, 1936 Verbier – tél. 027/775 25 11. Il peut également être consulté sur le site de la société www.televerbier.ch

Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision
Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté au siège de la société, à Verbier, pendant les 20 jours qui précèdent l'assemblée générale. Il peut également être consulté sur le site de la société www.televerbier.ch.

Le procès-verbal et le rapport de gestion peuvent également être obtenus, sur demande, à l'adresse suivante : Téléverbier SA, case postale 419, 1936 Verbier.

Admission et représentation à l'assemblée générale
Afin de prendre part à l'assemblée générale, les actionnaires ou leurs représentants devront présenter au contrôle, dès 09h00, soit leur(s) action(s), soit un certificat de dépôt et de blocage des titres en banque (il appartient aux actionnaires de se renseigner auprès de leur banque pour l'établissement dudit certificat). Il leur sera remis une carte de vote et d'admission.

Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter à l'assemblée générale par les organes de la société ou par Madame Marie-José Barben, avocate et notaire, domiciliée au Sapey, 1934 Le Châble/Bagnes, en qualité de représentant indépendant. Dans tous les cas, les actions ou certificats de blocage doivent être remis au représentant choisi, la carte d'admission correspondante n'étant délivrée qu'au détenteur de ceux-ci.

Paiement du dividende
Le dividende qui aura été fixé par l'assemblée générale, sera payable auprès de la Banque Cantonale du Valais, société anonyme de siège social à 1950 Sion, dès le mercredi 1er avril 2009. Pour les actionnaires qui détiendraient les titres physiquement, le dividende est payable contre remise du coupon No 10, auprès de la Banque Cantonale du Valais, dès le mercredi 1er avril 2009.

L'assemblée générale sera suivie d'une raclette au Mercure Hôtel du Parc.

Verbier, le 16 février 2009

Téléverbier SA
Le Conseil d'administration